

1079

ARRÊTE N° A/2017// MEEF/CAB
PORTANT VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
STRATEGIQUE DU SECTEUR MINIER

LE MINISTRE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2011/ 006/ CNT du 09 septembre 2011, portant Code minier de la République de Guinée, modifié par la Loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013 portant modification de certaines dispositions du Code minier ;

Vu l'Ordonnance N°045/PRG/87/SGG du 28 mai 1987, portant code de l'environnement de la République de Guinée ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret D/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié jusqu'à ce jour ;

Vu le Décret D/2016/ 141/PRG/SGG du 20 avril 2016 portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est adopté le rapport d'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) du secteur minier guinéen, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les autorités et responsables des services techniques concernés par la mise en œuvre du document d'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale sont chargés, dans la limite de leurs compétences respectives, de l'application du présent rapport d'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale du secteur minier.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

16 MARS 2017
Conakry, le.....mars 2017

Ampliations :

PRG.....1
PM.....1
SGG.....1
MEEF.....1
MMG.....1
MEH.....1
MATD.....1
MA.....1
MESRS.....1
MERA.....1
MVAT.....1/11



Assiatou BALDE